

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 16 août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (263r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 16 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47885>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 août 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)
Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie : Godin demande à Tisserant pour quoi Boucher ne lui envoie pas l'arrêt de la cour [d'appel de Nancy] ; Godin se demande si le procès qu'il lui intente au sujet des boutons, qu'il juge téméraire, est une intimidation, ou bien s'il est grisé par le succès.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Boucher et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 16 Novembre 74

cher Monsieur Tessierant,

J'ai répondu hier à la lettre de bon secours que vous m'avez adressée, mais dans ma précipitation j'ai négligé de vous demander si vous pourriez me dire confidentiellement pourquoi l'archevêque ne me fait pas signifier l'arrêt de la cour. Je vous ai demandé si il est complètement assuré sur cet arrêt que me laisse à moi peu d'espoir. Le procès que il me fait en ce moment et que parmi d'abord que je vous ai demandé si ce

n'est pas de l'intimidation en vue de me faire faire des propositions. Si il en est autrement, cet homme est grisé par le succès, et cela ne me ferait pas comprendre pourquoi il entame un procès avant que la cour de cassation ait prononcé.

Donnez-moi je vous prie vos bons conseils et recevez mes sentiments de cordiale amitié.

Godin